

### SEANCE DU 25 MARS 2024

Par convocation du 19.03.2024, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le vingt-cinq mars 2024 à 20h30 en Mairie.

#### Ordre du jour :

##### Ordre du Jour :

1. Vote du taux des taxes 2024
2. Subventions aux associations 2024
3. Débat d'Orientation Budgétaire 2024
4. Travaux 2024
5. Informations diverses

- Présents : Mrs **CAILLOUX, COLLA, GOUSSOT, BEAUCART, ROYER, et Mmes AUBURTIN, MERAND, SEHILI, BESNARD, SOMNY, ROMELOT**
- Excusé : M Wagner
- Absents non excusés : Mme Bergé, M Magri
- Pouvoirs : M Wagner à M Colla
- Secrétaire : **Mme Sehili**
- Nombre de conseillers en exercice : 14 – Le quorum est atteint
- Le compte rendu de la séance du 11 mars 2024 est adopté

Heure de début de séance : 20h40

#### **n° 1) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION (7.2.1) – VOTE DU TAUX DES TAXES 2024**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence et les allocations compensatrices.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

**DÉCIDE**, pour l'année 2024, une augmentation de 3.00 % du produit attendu des taxes communales  
**FIXE** les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.12 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30.97 %
- taxe d'habitation (sur résidences secondaires et logts vacants) : 15.20 %

soit un produit attendu 2024 de 200 515 €.

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

#### **n° 2) SUBVENTIONS (7.5.2) – VOTE DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS**

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2024 :

		<b>Montant voté</b>
<b>c/ 657361</b>	Coopérative scolaire	<b>500 €</b>
<b>c/ 6573621</b>	CCAS	<b>2 800 €</b>
<b>c/ 65748</b>	Subventions de fonctionnement aux Associations :	<b>3 600 €</b>
	Amicale des Sapeurs-Pompiers Arnaville	500 €
	Asso. des Fêtes et Manifestations Arnaville	100 €
	Bibliothèque : « Je bouquine à Arnaville »	700 €
	Groupe Sportif Arnaville Novéant	1 000 €
	AMAP d'Arnaville	150 €
	Prévention routière de Mthe-et-Mlle (Nancy)	80 €
	Collège Plante Gribé Pagny/Moselle : sorties pédagogiques	200 €
	Asso. V.M.E.H. Maison de Retraite Thiaucourt	50 €
	Amicale du Personnel Communal et Intercomm. (Thiaucourt)	100 €
	A.D.M.R. (Pagny sur Moselle)	100 €
	Les Restaurants du Cœur (Vandoeuvre)	100 €
	S.N.I. (Pont-à-Mousson)	50 €
	S.S.I.A.D. Pàm	50 €
	Asso Le Souvenir Français	50 €
	Asso Thanks GI'S	200 €
	Imprévues	170 €

La séance se termine à 22h47

Délibérations réceptionnées par le Préfet [le 28.03.2024](#)

n° 1) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION (7.2.1) – VOTE DU TAUX DES TAXES 2024

n° 2) SUBVENTIONS (7.5.2) – VOTE DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

n° 3) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : Le Maire propose aux conseillers municipaux une orientation pour les budgets primitifs : Service Général, Services Eau et Assainissement. Il est proposé, en fonction du vote des taxes et des subventions, que l'excédent de fonctionnement dégagé soit reporté sur différents programmes d'investissements discutés lors de la séance. Les budgets primitifs seront votés lors de la prochaine séance de conseil programmée le 09 avril 2024.

Signatures

Cailloux, le Maire	Sehili, la secrétaire
--------------------	-----------------------